



ASSOCIATION
DE GLAIRE

Siège Social :
Mairie
5 place de la Mairie
08200 Glaire

PROCÈS-VERBAL de l' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

en date du 25 février 2019

Le vingt cinq février deux mille dix neuf à 20h45, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Glaire (Ardennes) Salle polyvalente, sur convocation écrite.

L'assemblée est présidée par Madame Patricia NICOLAS Présidente de l'association, assistée de Monsieur Patrick MOUTON et Marie MOUGEOLLE en leur qualité de secrétaire et secrétaire adjoint de l'association et de Madame Anne-Marie ANCIAUX trésorière de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents à jour de leur cotisation, pour eux-même et pour les membres leur ayant donné mandat. Cette feuille de présence et les pouvoirs demeurent annexés au présent procès-verbal.

Le nombre des membres présents ou représentés étant de 39 sur 55 Le quorum est atteint l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution de bienvenue
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport des commissaires aux comptes
- Fixation du taux de cotisation
- Élection des membres du CA en remplacement du tiers sortant
- Questions diverses

Allocution de bienvenue

Madame NICOLAS présidente de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale. Elle salue tout particulièrement la présence de Monsieur André GODIN Maire de la Commune de Glaire, de Messieurs Daniel GUY, Michel NAPARTY Frédéric GILLERON , Bruno COTRELLE respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint au Maire de Glaire, et de M. MAGUIN Vice-président de la Fédération Départementale Familles Rurales des Ardennes

Un hommage est rendu à M. Marcel Blaise décédé au cours de l'année 2018. Une minute de silence est observée.

Rapport moral

La présidente donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé.

Elle précise que les effectifs sont en légère baisse. On compte 57 familles à ce jour et 70 personnes participent à diverses activités de l'association.

Elle fait un rapide tour d'horizon des diverses activités de l'association.

A savoir :

- Gymnastique :

Effectif : 12

Responsable : Mme Micheline MOUTON

Animatrice : Mme Sylvette MILLARD

le lundi et jeudi de 18h15 à 19h15 salle polyvalente

- Randonnée pédestre :

Effectif : 45

Responsable : Mme Claude BOURET, assistée de M. Dominique DUMOITIER et M. Jean-Pierre KOWALCZYK

Calendrier des randonnées sur papier et sur internet à l'adresse rpglaire.kazeo.com et sur frglaire.kazeo.com

La Présidente rappelle que tous les marcheurs ont été équipés par l'association de vêtements adéquats pour l'été et l'hiver

- Club de l'amitié :

Effectif : 9

Responsable : Mme Madeleine COLIN

Le jeudi de 13h30 à 16h30 Maison des Associations

- Rencontre au Féminin :

Effectif : 13

Responsable : Mme Patricia NICOLAS

Horaires : le mardi de 13h45 à 16h45 Maison des Associations

- Atelier couture :

Effectif : 9

Responsable et animatrice : Mme Micheline MOUTON

Horaires : 14h00 à 16h30

- Line Dance :

Effectif : 7
Responsable : Mme Patricia Nicolas
Animatrice : Mme Marina Caniaux

La Présidente déplore la fermeture de l'atelier peinture à la suite de faits regrettables avec le responsable de la section qui a quitté l'association en compagnie de plusieurs adhérents. Cette section pourra être à nouveau ouverte si un effectif suffisant se fait connaître.

Manifestations passées :

Fête de printemps
Randonnée nocturne
Randonnée Pique-nique
Voyage à Dinant et croisière sur la Meuse
Randonnée gastronomique
Pot de fin de saison
Barbecue
Soirée Beaujolais Nouveau
Téléthon

Manifestations à venir :

Fête de printemps le 27 avril 2019
Randonnée nocturne et dégustation de gaufres au retour le 30 mars 2019
Randonnée pique-nique
Brocante vide-greniers le 12 mai 2019
Barbecue le 1^{er} juin 2019
Randonnée gastronomique le 12 octobre 2019
Pot de fin d'année associative
Beaujolais nouveau
Téléthon

On notera la reprise cette année 2019 du vide-grenier source importante de revenu pour l'association. Pas de voyage envisagé cette année compte-tenu des dépenses importantes de l'année passée (vêtements de randonnée floqués au nom de l'association 2300 € et voyage à Dinant 1600€)
La présidente remercie au passage les responsables et animatrices bénévoles des différentes activités de l'association pour leur dévouement.

Vote du rapport moral

La discussion est déclarée ouverte,
Personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente met au voix le rapport qu'elle vient de présenter. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rapports et compte-rendu financier

Madame Anne-Marie ANCIAUX trésorière de l'association , donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 2018, dont le détail a été remis aux membres de l'assemblée (1 ex. figurera en annexe au présent procès-verbal).

Les finances se portent plutôt bien malgré des dépenses importantes en 2018, le solde étant de 14 380,42 Euros
Elle indique qu'il est nécessaire d'augmenter la cotisation en 2020.
La discussion est déclarée ouverte.
Personne ne souhaite s'exprimer.

Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Daniel BOURET , l'un des deux vérificateurs aux comptes donne lecture de son rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Il certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par la Trésorière Mme Anne-Marie ANCIAUX.

Décharge à la trésorière

Madame Patricia NICOLAS présidente de l'association, après avoir remercié les deux vérificateurs aux comptes pour leur travail, soumet alors au vote de l'assemblée la résolution suivante :
« l'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des vérificateurs aux comptes, donne quitus à la trésorière pour sa gestion de l'exercice 2018 ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport des vérificateurs aux comptes figurera en annexe au présent procès-verbal.

Fixation du taux de cotisation

La Trésorière ayant rappelé que la cotisation annuelle était actuellement de 22 euros et qu'il était nécessaire de l'augmenter,
après discussion, l'assemblée décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2019 – 2020 à 23 euros.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Élection au conseil d'administration

La présidente rappelle que 5 sièges sont à pourvoir .

Elle expose également les dispositions statutaires prévues en la matière telles que fixées dans les articles 16 et 17 des statuts :

Membres candidats

Madame FLICHET Krine
Madame PEYRE Claudine
Madame MOYA Nati
Monsieur MOUTON Patrick

Le vote de l'assemblée a lieu à bulletins secrets sous la surveillance d'un bureau de vote composé de Mme ANCIAUX, et de M. MOUTON.

Résultats du dépouillement :

- Inscrits : 55
- Nombre de votants : 36
- Exprimés : 36
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Ont été déclarés régulièrement élus :

Madame FLICHET Karine	: par 36 voix
Madame PEYRE Claudine	: par 36 voix
Madame MOYA Nati	: par 36 voix
Monsieur MOUTON Patrick	: par 36 voix

Annexé au présent : la liste électorale émargée par les votants

La Présidente fait remarquer qu' une place de membre au CA est toujours disponible faute de candidat. Elle fait savoir à l'assemblée qu'un volontaire peut être coopté à tout moment par le CA en cours d'année.

Questions diverses

Néant

Allocution de M.André GODIN, Maire de Glaire

Allocution de M. Maguin Vice-président de la Fédération FR des Ardennes

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

l' ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus s'exprimer

Madame Patricia NICOLAS déclare la séance levé à 21h45, et invite l' assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Fait à Glaire
le 25 février 2019

La Présidente

Patricia NICOLAS

Le secrétaire

Patrick MOUTON